PORT DE BOTTES RENFORCÉES PRÉCISION DE LA MUTUELLE

// COMMUNIQUÉ DE PRESSE //

CONTACT PRESSE MUTUELLE DES MOTARDS

Laure Gelmini 04 67 04 71 63 06 62 16 47 84 laure.gelmini@amdm.fr

PRÉCISION DE LA MUTUELLE DES MOTARDS SUITE À LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À RENDRE OBLIGATOIRE LE PORT DE BOTTES RENFORCÉES POUR LES CONDUCTEURS ET PASSAGERS DE 2 ET 3-ROUES À MOTEUR

Le 13 février a été enregistrée à l'Assemblée Nationale une proposition de résolution pour rendre obligatoire le port de bottes renforcées. Etant citée dans cette dernière la Mutuelle des Motards tient à préciser certains points :

- Le chiffre selon lequel 15% des motards seraient non sensibles à la protection des jambes et des pieds, attribué à la Mutuelle des Motards dans cette proposition, est issu d'une étude GEMA datant de 2009.
- Deux études réalisées via 2-roues Lab', en 2016 et en 2019, affichent des résultats différents par rapport à l'étude GEMA.

 Pour exemple sur celle de 2016 : 93% des conducteurs répondants à l'enquête sur

l'équipement portent des bottes ou des chaussures adaptées à la pratique du 2-roues. Ce qui est rassurant et montre que le travail de sensibilisation permanent de la Mutuelle des Motards et de son écosystème porte ses fruits.

Position de la Mutuelle des Motards sur l'obligation du port de bottes / chaussures homologuées à moto

L'amélioration de la sécurité des conducteurs des 2 et 3-roues à moteur est au cœur de nos préoccupations depuis plus de 36 ans, mais nous privilégions la prévention, l'accompagnement, la pédagogie, la sensibilisation et l'innovation. Les chiffres récents de nos études démontrent la pleine efficacité de notre travail et de notre approche responsabilisante.

Pour se faire la Mutuelle des Motards informe, innove, met en place des actions, noue des partenariats ...

Exemple « *Certimoov* » : protocole de tests d'équipements de sécurité, avec premier sujet prioritaire : le casque. D'autres équipements de protection seront testés d'ailleurs dans ce cadre.



À PROPOS DE LA MUTUELLE DES MOTARDS

Créée en 1983 par 40 000 membres fondateurs à l'appel de la FFMC (Fédération Française des Motards en Colère), l'assurance Mutuelle des Motards est le spécialiste de la protection des conducteurs de 2 et 3-roues motorisés.

Développer la pratique du 2-roues à moteur et protéger ses sociétaires en concevant des produits d'assurance innovants sont les deux moteurs de la Mutuelle des Motards.